

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA RIVIERE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 22 mai 2014 – 19 h 30

Etaient Présents : Mmes et Mrs. Robert ALLEYRON-BIRON, Raymond ROLLAND, Nadine CARMONA, Annie MAËS, Patrick GUINET-BOUCHER, Marc LEVASSEUR, Magali BERNARD-GRANGER, Fabienne RICAUD, Eric GIACOMETTI, Bénédicte JUGE, Colette PEYRONNARD, Stéphane DELFINO, Martine DUTERTRE.

Excusés : M. Christian ROBERT, donne pouvoir à M. Robert ALLEYRON-BIRON, Mme Véronique BESSON

Monsieur le Maire nomme Mme Colette PEYRONNARD secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Désignation des membres des commissions intercommunales
- Composition de la commission communale des impôts directs
- Composition de la commission intercommunale des impôts directs
- Désignation d'un représentant pour la « commission locale d'évaluation des charges transférées »
- Détermination du nombre de membres du CCAS
- Désignation des membres élus du CCAS
- Mise à disposition d'une salle pour le commerce multiservices
- Questions diverses

I) Désignation des membres des commissions intercommunales

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la liste des commissions constituées à la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors et demande aux conseillers municipaux de se positionner en leur sein.

✓ **COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCES**

Sont candidats :

- Raymond ROLLAND
- Annie MAËS
- Fabienne RICAUD
- Eric GIACOMETTI

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

✓ **COMMISSION ENFANCE JEUNESSE ET SOLIDARITES**

Sont candidats :

- Nadine CARMONA
- Magali BERNARD-GRANGER
- Colette PEYRONNARD
- Christian ROBERT
- Bénédicte JUGE
- Martine DUTERTRE
- Véronique BESSON

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

✓ **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Sont candidats :

- Raymond ROLLAND
- Magali BERNARD-GRANGER
- Fabienne RICAUD
- Stéphane DELFINO
- Véronique BESSON

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

✓ **COMMISSION COMMUNICATION ET AFFAIRES CULTURELLES**

Sont candidats

- Annie MAËS
- Fabienne RICAUD
- Martine DUTERTRE

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

✓ **COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT**

Sont candidats

- Patrick GUINET-BOUCHER
- Marc LEVASSEUR
- Christian ROBERT

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

✓ **COMMISSION ORDURES MENAGERES**

Sont candidats

- Raymond ROLLAND
- Patrick GUINET-BOUCHER
- Eric GIACOMETTI
- Christian ROBERT

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

✓ **COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

Est candidate

- Annie MAËS – Collège des représentants des usagers

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

II) Composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le Maire, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Proposition du conseil municipal :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Luc GERBOUD- Raymond BRESSOT- Eric DUPUY- Christophe BLANC- Jean-Pierre ROMEYER- Thierry ALLEYRON-BIRON- Fabien FOUREL- Marc LEVASSEUR- Angélique GUILLET- Annie MAËS- Marc ADIARD <p>(propriétaire de bois ou forêt) Bernard MOL-ROGUIER (domicilié hors commune)</p>	<ul style="list-style-type: none">- Georges PAIRE- Gérard NUGUES- Nathalie BOUVIER- Franck HOULMIERE- Denis BALMONT- Christophe CHAINE- Maryse TOUCHARD- Arnaud THOMAS- Stéphane DELFINO- Colette PEYRONNARD- Christine MARCHAND <p>(propriétaire de bois ou forêt) Gabriel BOREL-FAURE (domicilié hors commune)</p>

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

III) Désignation commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs

Obligatoire dans les EPCI à fiscalité professionnelle unique, la commission intercommunale participe, en lieu et place des commissions communales, à la désignation des locaux à usage commercial à retenir pour l'évaluation de leur valeur locative. Elle donne son avis sur les évaluations foncières des locaux proposées par l'administration fiscale.

La commission est composée de onze membres permanents :

- Le président de l'EPCI (ou un vice-président)
- Dix commissaires titulaires
- Dix commissaires suppléants

Il est demandé aux communes de la 3C2V de proposer 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant.

Proposition pour la commune de LA RIVIERE :

- Titulaire : Véronique BESSON
- Suppléant : Nadine CARMONA

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

IV) Désignation d'un représentant pour la « commission locale d'évaluation des charges transférées »

L'article 1609 nonies C dispose que toute Communauté dotée du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique crée une CLECT, chargée d'évaluer le volume des compétences transférées ou rétrocédées entre les Communes membres et l'EPCI.

Compte tenu de la nécessaire relecture des compétences de la 3C3V et du besoin de renforcer les relations financières et fiscales communes/communauté, cette commission aura vocation à accompagner, par ses travaux, la réflexion menée par le Conseil communautaire en vue de la clarification de ses compétences et du renforcement de ses marges de manœuvres financières.

Chaque conseil dispose d'au moins un représentant.

Proposition pour la commune de LA RIVIERE : Raymond ROLLAND

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

V) Détermination du nombre de membres au CCAS

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, ce nombre est au maximum de 16.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Les membres ne faisant pas partie du conseil municipal sont nommés par le Maire. Ce sont en général des personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du CCAS à 8 (en plus de Monsieur le Maire)

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

VI) Désignation des membres élus du CCAS

Comme précisé dans la délibération précédente qui fixe le nombre de membres du CCAS à 8, il convient de désigner les 4 conseillers municipaux qui siégeront au conseil d'administration.

Sont candidats :

- Nadine CARMONA
- Annie MAËS
- Magali BERNARD-GRANGER
- Véronique BESSON

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

VII) Mise à disposition d'une salle pour le commerce multiservices

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par Madame et Monsieur DANIELE, gérants du commerce multiservices qui souhaitent agrandir leur salle de restauration en utilisant la salle municipale qui la jouxte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose :

- De mettre à disposition de Mme et M. DANIELE, à titre gracieux pendant 1 an la salle d'exposition, soit du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 avec possibilité d'aménager la salle. Toutefois la pompe à incendie devra rester dans les locaux.
Durant cette période, les frais d'entretien et de chauffage de cette salle seront à leur charge.
A l'issue de cette période d'un an, un point sera fait et le conseil municipal se prononcera sur le devenir de cette mise à disposition.
Mme et M. DANIELE s'engagent à laisser la salle à disposition de la mairie en cas de besoin.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

VIII) Questions diverses

- ✓ Date retenue pour un moment convivial entre les conseillers municipaux et les employés communaux : Samedi 21 juin 2014. Auparavant réunion à 9 h 00.
- ✓ Les conseillers municipaux se posent des questions sur le devenir de l'association du comité des fêtes → Provoquer une rencontre en mairie

- ✓ Problème de déchets autour des moloks. Circonstances exceptionnelles après le week-end de la vogue.
→ Faire goudronner autour du site de la salle des fêtes pour permettre un meilleur entretien.
- ✓ Pas d'abri sur le côté de l'école, sur le cheminement d'entrée.
→ M. Le Maire précise que cela avait été étudié mais rejeté du fait du coût trop important.

Clôture de la séance à 20 h 20

A La Rivière, le 23 mai 2014
Robert ALLEYRON-BIRON
Maire

